

PROCÈS-VERBAL DE LA PRESTATION DU SERMENT NATIONAL,

En présence de MM. les Officiers Municipaux de la ville de Marseille, par les Corps Militaires & la Milice-Citoyenne de cette Ville.

Extrait des Registres des Délibérations de la Municipalité de cette Ville.

L'AN mil sept cent quatre-vingt-neuf, & le quatrieme Octobre,

NOUS, MAIRE, ÉCHEVINS ET ASSESSEUR, Défenseurs des Privileges, Franchises & Immunités de cette ville de Marseille, Conseillers du Roi, Lieutenans-Généraux de Police, Seigneurs du lieu de Saint-Marcel & ses Dépendances;

Savoir faisons ce qui suit:

Mgr. le Comte DE CARAMAN, Commandant en Chef en Provence, nous ayant annoncé, par sa lettre du 2 de ce mois, qu'il avoit fixé la prestation du Serment de la Troupe Militaire, réunie à la Garde-Citoyenne, à cejourd'hui, jour de Dimanche, nous donnames ordre à M. le Bailli DE FORESTA, Commandant-Général de la Garde-Citoyenne, de se rendre avec ses Troupes, ledit jour à deux heures de relevée, à la Cannebiere & au Cours; ce qui fut exactement exécuté.

Vers les deux heures & demie, un Capitaine de la Garde-Citoyenne est venu à la tête d'un détachement de sa Compagnie, & suivi des vingt quatre Enseignes, à l'Hôtel-de-Ville nous demander les Drapeaux, qui ont été distribués à l'instant auxdits Enseignes, suivant l'ordre des Compagnies auxquelles ils étoient attachées.

Dès que la rémission des Drapeaux a été faite, nous sommes partis de l'Hôtel-de-Ville, en uniforme de la Garde Citoyenne, revêtus de nos Chaperons, suivis des Capitaines de quartier, du Notaire-Secrétaire de cette Communauté, & précédés des Trompettes, des Gardes de Police, armés de leurs fusils & bayonnettes, & de nos Valets de Ville, pour nous rendre sur la palissade de la Loge, où nous avions fait préparer des canots, destinés tant pour Nous que pour notre Cortege.

Nous nous sommes embarqués dans un desdits canots, commandé par un Capitaine de la Garde-Citoyenne du Port, & nous nous sommes rendus auprès de Mgr. le Comte de Caraman.

Arrivés chez lui avec la même Garde, toujours armée, & le même Cortege énoncé ci-dessus, nous y avons trouvé Mgr. le Commandant, & M. le Chevalier de Caraman son fils, avec son Capitaine des Gardes, ses Aides de Camps, & un grand nombre d'Officiers de tout grade.

Mgr. le Commandant nous a accueilli avec cette

honnêteté qui lui est naturelle, & nous sommes partis ensuite avec lui & le cortege, ainsi que M. le Chevalier de Caraman son fils, MM. les Aides de Camps & plusieurs Officiers, & nous nous sommes embarqués dans une felouque, portant pavillons blancs devant & derriere, commandée par le même Capitaine de la Garde-Citoyenne du Port, & suivie par divers canots : dans l'un, étoient les Officiers de la suite de Mgr. le Comte de Caraman, qui n'avoient pu trouver place dans la felouque ; dans l'autre, étoient nos Officiers de Ville, & les quatre autres canots, ont été occupés tant par les Gardes de Mgr. le Commandant que par les nôtres.

Nous avons abordé au quai Monsieur. A notre arrivée, annoncée par un coup de canon, les tambours ont battu au champ ; & au moment où nous avons mis pied à terre, un second coup de canon a fait cesser les tambours ; & les musiques Militaires & Citoyennes les ont remplacées.

M. de Glandevés, Commandant de la Marine, au milieu des Officiers de la Marine Royale & Marchande, nous a reçu au débarquement. Il a commencé à prêter le serment de fidélité à la Nation, au Roi & à la Loi, en notre présence, & l'a fait prêter ensuite à tous les Officiers sous ses Ordres, & à toute la Garde Citoyenne du Port, qui étoit rangée, à droite, & à gauche, au commencement de la Cannebiere.

Venoit ensuite la Maréchaussée, commandée par M. de Bourniffac, Prévôt-Général de Provence, rangée également sur deux rangs, en face l'un de l'autre.

Suivoient, dans le même ordre, deux piquets des Dragons du Roi.

Le premier Bataillon du Régiment de Royal la Marine.

Cinq Bataillons de la Garde-Citoyenne.

Le Deuxieme Bataillon Royal la Marine.

Cinq autres Bataillons de la Garde-Citoyenne.

Le détachement du Corps Royal d'Artillerie, étoit à la Place Saint-Louis & à l'entrée du Cours.

Sur le Cours, cinq Bataillons de la Garde-Citoyenne.

Ensuite le Régiment d'Erneſt.

Cinq Bataillons de la Garde-Citoyenne.

Un Bataillon du Régiment de Vexin.

Quatre Bataillons de la Garde-Citoyenne.

Deux Compagnies de Dragons de Lorraine, qui étoient à l'extrêmité du Petit Cours, & fermoient la ligne.

Mgr. le Comte de Caraman & Nous, accompagné de tout le Cortege énoncé ci-deſſus, auquel s'étoit joint M. le Commandeur de Glandevés, avons parcouru les deux lignes, depuis la Cannebiere jusqu'à Saint-Homme-Bon, & nous avons reçus, tout le long de la marche, le ſalut des Troupes, au ſon des tambours & de la muſique, tant Militaire que Citoyenne.

Arrivés à l'extrêmité du Petit Cours,

Nous, *Maire*, *Échevins & Aſſeſſeur*, avons adreſſé le Diſcours ſuivant à Mgr. le Comte DE CARAMAN. M. *Thulis*, premier Échevin, portant la parole, a dit :

MONSEIGNEUR,

» Si des circonſtances impérieuſes ont retardé » l'heureux événement qui nous réunit, ce délai le » rend aujourd'hui plus précieux & plus cher à nos » cœurs.

» Il ſera conſigné dans nos annales ce jour fortuné, » où un Serment ſolemnel va cimenter l'union la » plus ſacrée, & former entre les Citoyens & les » Troupes de Sa Majeſté, la confédération la plus » authentique.

» Les Troupes-Militaires n'ont fait depuis leur » entrée en cette Ville, qu'un ſeul & même Corps » avec les Troupes-Citoyennes, & nous devons la

» ſûreté de notre Patrie, à l'heureuſe harmonie
» qui n'a ceſſé de régner entr'Elles.

» Sous vos Ordres & ſous vos Auſpices,
» Monseigneur, elle ſe perpétuera de plus en plus,
» & nous ſerons redevables à un Commandant,
» devenu notre Concitoyen, du rétabliſſement de la
» tranquillité la plus parfaite.

» L'union des Troupes-Citoyennes & des Troupes-
» Militaires, ſera déſormais le bonheur de notre
» Ville; & les Marſeillais, fideles dans tous les
» temps à leur Roi, s'empreſſeront toujours de donner
» les marques les plus éclatantes de leur ſoumiſſion.

» Daignez, Monseigneur, être, auprès de Sa
» Majeſté, l'Interprete de ces ſentimens. Puiſſions-
» nous les exprimer auſſi vivement que nous les
» éprouvons!

» Pour vous, braves & généreux Militaires,
» recevez les témoignages de notre reconnoiſſance.
» Unis à nos Concitoyens, nous recueillerons, de
» vos efforts raſſemblés, tous les avantages que nous
» pouvons deſirer, & Marſeille n'aura plus à craindre
» les troubles qui l'ont agitée juſqu'à ce jour. »

Monſeigneur le Commandant a répondu :

MESSIEURS,

» Ce jour mémorable ſera ſans doute l'heureuſe
» époque d'une union indiſſoluble entre les Citoyens
» de cette grande Ville & les Troupes qui doivent
« veiller à ſa ſûreté.

» Qui peut mieux que moi répondre de l'amour
» des Marſeillais pour ce grand Roi, qui daigne
» s'honorer du titre de premier Citoyen de ſon
» Royaume! Ah! Meſſieurs, qu'il eſt digne de notre
» profond reſpect & de notre amour!

» C'eſt à la Nation qui l'adore, que nous allons
» jurer d'être à jamais fideles; c'eſt à ſon auguſte

» Souverain ; c'eſt à ſon illuſtre Défenſeur, que nous
» prêterons le même Serment ; c'eſt à la Loi qu'il a
» ſanctionnée, & dont l'exécution lui eſt confiée,
» que nous promettons d'obéir à jamais.

» En prenant un engagement auſſi ſolemnel en
» votre préſence, Meſſieurs, nous ſommes bien
» aſſurés que tous les Marſeillais le prêtent auſſi
» dans le fond de leur cœur.

M. le Commandant a ordonné enſuite la lecture à haute voix du Décret national, après laquelle il a prêté Serment, en levant la main droite, en préſence de Nous Maire, Echevins & Aſſeſſeur, *de fidélité à la Nation, au Roi & à la Loi, & de ne jamais employer ceux qui ſont ſous ſes Ordres, contre les Citoyens, ſi ce n'eſt ſur la requiſition des Officiers Civils ou Municipaux.*

Il a fait enſuite prêter, toujours en notre préſence, le même Serment à tous les Officiers-Militaires qui étoient à ſa ſuite.

M. le Bailli de Foreſta, Commandant général, M. le Chevalier de Cairac, Major général, & M. de Roque, Commiſſaire général de la Garde Citoyenne, ont prêté Serment *de bien & fidélement ſervir pour le maintien de la paix, pour la défenſe des Citoyens, & contre les perturbateurs du repos public.*

M. le Commandant, revenant enſuite ſur ſes pas, a fait appeller ſucceſſivement les principaux Officiers des Corps, & leur a fait prêter le même Serment qu'il avoit prêté lui-même, toujours en notre préſence.

Les Bas-Officiers & Soldats de tous les Corps, ont juré, en levant la main droite, *de ne jamais abandonner leurs Drapeaux, d'être fideles à la Nation, au Roi & à la Loi, & de ſe conformer aux Regles de la Diſcipline Militaire.*

Les Officiers de la Garde-Citoyenne ont auſſi prêté ſucceſſivement, entre les mains de leur Commandant, & toujours en notre préſence, le même Serment que

leurs Officiers généraux, ainſi que les Adjudans & Gardes-Citoyennes, *de bien & fidèlement ſervir pour le maintien de la paix, pour la défenſe des Citoyens, & contre les perturbateurs du repos public.*

Les Tambours battoient un ban à chaque preſtation de Serment.

Un coup de canon a annoncé la fin de cette auguſte Cérémonie, à laquelle un concours immenſe de Citoyens qui s'y étoient rendus, a applaudi de la maniere la plus éclatante.

Tous les Forts ont fait ſucceſſivement une décharge de canons, qui a été ſuivie de celle de cent boëttes, que nous avions fait placer ſur la paliſſade de la Loge.

La Cérémonie terminée, nous nous ſommes rendus, avec Mgr. le Comte de Caraman, dans une maiſon ſituée vers le milieu de la rue de Beauvau, par où les Corps Militaires ainſi que la Milice Citoyenne, ont défilé en ordre devant Nous, pour retourner chacun dans leurs quartiers, & le ſalut a été donné & rendu reſpectivement.

Nous nous ſommes embarqués enſuite dans la même felouque qui nous avoit amenés, pour accompagner Mgr. le Comte de Caraman chez lui, & il a bien voulu nous témoigner la ſatisfaction qu'il avoit de l'union qui régnoit entre la Garde-Citoyenne & les Troupes Militaires.

Il nous a prévenu enſuite que le Bataillon du Régiment de Vexin, qui n'avoit pu prêter Serment cejourd'hui, à cauſe de la garde des Forts, le prêteroit demain, 5 de ce mois, dans la Citadelle Saint-Nicolas, nous invitant à nous y rendre à deux heures, pour y dîner & aſſiſter à cette Cérémonie.

En conſéquence, nous nous y ſommes rendus, cejourd'hui 5, en uniforme de la Garde-Citoyenne, & y avons trouvé M. d'André, Commiſſaire du Roi, nombre d'Officiers-Militaires de tous les Corps, les

Officiers généraux de la Garde-Citoyenne, ainſi qu'un Capitaine & un Lieutenant de chaque Bataillon de cette Garde.

Il y avoit un Couvert d'environ ſoixante & dix perſonnes ; le dîner a été ſomptueuſement ſervi, fort gai ; la muſique a joué, le long du repas, des airs de fanfare analogues aux circonſtances, qui caractériſoient bien l'union des Troupes-Militaires, aux Troupes-Citoyennes.

A l'iſſue du dîner, on a donné avis à Mgr. le Comte de Caraman, que le Bataillon de Vexin étoit en bataille ſur l'eſplanade de la Citadelle. Nous ſommes deſcendus, revêtus de nos Chaperons, avec ce Commandant, pour aſſiſter à la preſtation du Serment ; ce qui a eû lieu, en notre préſence, dans la même forme qui avoit été pratiquée le veille, tant par Mrs. les Officiers que par les Soldats. Ce Bataillon a défilé enſuite, & nous nous ſommes rendus à l'inſtant à l'Hôtel-de-Ville, pour dreſſer acte de ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui, & clôturer le préſent Procès-Verbal dans les Regiſtres des Délibérations, qui a été ſigné par Mgr. le Comte de Caraman & par Nous, ainſi que par le Notaire-Secrétaire de cette Communauté. A Marſeille le 19 Octobre 1789.

Signés, LE COMTE DE CARAMAN, J. B. THULIS, DURAND, V. J. VERDILHON, Echevins.

Collationné, *Signé*, AILHAUD, Notaire Secrét.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de F. BREBION, Imprimeur du Roi, de Mgr. le Commandant & de la Garde-Citoyenne.